



COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE DES SERVICES PUBLICS DE LA GIRONDE

Email : csd.gironde@gmail.com

Tél : 06 79 08 64 31

Bordeaux, le 19 août 2025

Objet : Préavis de grève départemental – 10 septembre 2025

Monsieur le Préfet,

La CGT, en tant qu'organisation syndicale unie, s'oppose catégoriquement à la destruction des services publics et rejette le projet de budget 2026 présenté par ce gouvernement illégitime, sous la direction du Premier Ministre François Bayrou. Le 15 juillet dernier, les grandes orientations du budget d'une sévérité inégalée ont été dévoilées, impactant durement les salariés, les personnes précaires et les retraités, avec un objectif d'économies de 44 milliards d'euros. Parmi ces mesures :

- Une réduction de 5,3 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales
- Une diminution de 5 milliards d'euros alloués au secteur de la santé
- Une baisse de 4,8 milliards d'euros pour l'État, affectant en particulier l'Éducation Nationale, l'enseignement supérieur et la recherche

Ces choix conduisent à une dégradation grave et inacceptable de nos conditions de vie et de travail, particulièrement dans la fonction publique, avec :

- La confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive
- Une retenue de 10% par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire
- Le maintien du jour de carence
- L'absence de rétablissement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), en vigueur depuis 2008
- Le blocage de toutes les promotions catégorielles
- La remise en cause de la cinquième semaine de congés payés
- La désindexation des retraites, provoquant un abattement de 10% sur les petites pensions
- Le doublement des franchises médicales
- La suppression de deux jours fériés

Ce gouvernement fait peser le poids de ses choix sur l'ensemble des salariés du secteur privé et public, les travailleurs précaires, les retraités et les personnes malades. Pour la CGT, les

ressources financières existent clairement et doivent être mobilisées pour combler le déficit public, notamment par :

- Les 211 milliards d'euros d'aides publiques octroyées aux entreprises, sans aucune condition, contrôle ou suivi sur l'emploi
- Les dividendes record versés aux actionnaires, souvent au moment même des licenciements ou délocalisations, échappant à toute contribution réelle
- L'application de la loi Zucman concernant le patrimoine des 1 800 familles les plus riches, qui doit être pleinement mise en œuvre

La coordination syndicale départementale CGT, relevant de la Fédération des services publics, dépose par la présente un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents des collectivités territoriales, des établissements publics locaux, ainsi que tous les agents, titulaires et contractuels, relevant de la Fonction publique territoriale du département de Gironde, pour la journée du mercredi 10 septembre 2025 de 0h à 24h.

Ce préavis concerne toutes les catégories d'agents, tous services confondus, employés par les collectivités et établissements publics du département.

Motifs du préavis :

- Revalorisation immédiate et significative du point d'indice pour l'ensemble des agents territoriaux.
- Revalorisation générale des salaires et des régimes indemnitaires.
- L'avancement de grade pour tous les agents dès qu'ils remplissent les conditions
- Création de postes, lutte contre la précarisation et facilitation de la titularisation des agents contractuels.
- Dotation de moyens financiers et humains à la hauteur des missions confiées au service public local.
- Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, respect effectif du dialogue social local et de ses instances représentatives.
- Mise à disposition systématique de tous les équipements de protection individuelle et collective nécessaires à la sécurité et à la santé des agents.
- Maintien de la rémunération à 100% lors des arrêts maladie et suppression du jour de carence.
- Egalité salariale qui permettrait l'entrée de 6 milliards d'euros de cotisations salariales pour notre système de protection sociale afin de le conserver, voire de le renforcer ;
- Transparence et revalorisation des régimes indemnitaires locaux ainsi que des prestations sociales.
- Suspension des licenciements pour inaptitude physique et déclassés injustifiés.

- Priorisation au financement des services publics, des politiques publiques et de la fonction publique pour répondre aux impérieux besoins des usagers.

La coordination syndicale départementale CGT reste disponible pour toute réunion de négociation qui pourrait être organisée durant la période couverte par ce préavis, conformément à la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations syndicales.

Fait à Bordeaux, le 19 août 2025

Pour la coordination syndicale départementale CGT